



14ème législature

Question N° : 1351	De Mme Isabelle Le Callennec (Union pour un Mouvement Populaire - Ille-et-Vilaine)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > associations	Tête d'analyse > subventions	Analyse > montant. réglementation.
Question publiée au JO le : 24/07/2012 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 15/09/2015 Date de renouvellement : 15/09/2015 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la réduction des crédits affectés par l'État à l'association "Sauvegarde de l'enfant à l'adulte". Cette association oeuvre notamment dans quatre secteurs majeurs de la protection sociale : prévention auprès des jeunes en danger et en manque de repère et de modèle ; accès aux droits, à l'hygiène et au logement pour ceux qui ont décroché et vivent dans la rue ; placement en famille d'accueil pour les enfants qui leurs sont confiés ; accueil temporaire des migrants. Toutefois, alors que les besoins financiers promis par l'État ont été évalués à 640 000 euros pour 2012, le 16 mai 2012, les services de la DCSPP ont indiqué une réduction de 22,7 %, soit un déficit de 145 000 euros. Or l'enjeu financier est double pour l'association : poursuivre ses missions au service des usagers et rémunérer ses salariés qui oeuvrent quotidiennement au service de notre cohésion sociale. L'association "Sauvegarde de l'enfant à l'adulte" attend des réponses claires de la part du Gouvernement afin de poursuivre, dans les meilleures conditions possibles, ses actions de solidarité et de justice.